

le vendredi 19 avril 2002

10 heures

Prière.

Pendant les déclarations de députés, le président rappelle qu'il est inacceptable d'interrompre, en se livrant à des entretiens particuliers ou d'une autre façon, les travaux de la Chambre ou encore le ou la parlementaire qui a la parole.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Green :

- 32, *Loi modifiant la Loi sur les petites créances;*
- 33, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies;*
- 34, *Loi modifiant la Loi sur la liquidation des compagnies;*
- 35, *Loi sur la communication du coût du crédit.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Richard donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 25 avril 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre de la Santé et du Mieux-être, copie des procès-verbaux des réunions tenues par le comité consultatif mixte d'experts pour l'approbation de nouveaux médicaments, y compris la liste des nouveaux médicaments présentés aux fins d'examen ainsi que la documentation relative à de telles présentations.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du midi.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières	12 549 000
Finances municipales	68 410 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	80 924 000
 BUREAU DU CONTRÔLEUR	
Bureau du contrôleur	5 101 000
 SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	685 000 000
Moins : crédits législatifs	681 287 000
Votés	3 713 000

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Régimes de pension prévus par la loi, prestations accumulées et subventions	73 279 000
Moins : crédits législatifs	183 000
Votés	73 096 000
Provision pour fonds supplémentaires	64 974 000
Provision pour pertes	25 400 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2002-2003

AVANCES DE PETITE CAISSE

Finances	1 000
----------------	-------

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motions 55,
61, 62, 63, 66, 67 et 70

(18 avril 2002).